

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°002/2023

Objet : Marché public – Adhésion aux marchés MERCATURA – Equipements Police Municipale

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016, portant sur les marchés publics,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Vu la procédure de mise en concurrence réalisée par les services de Nîmes Métropole,
Considérant les besoins en matière d'équipements pour la police municipale,
Considérant l'attribution réalisée par les services de Nîmes Métropole,

Décide

Article 1^{er} : De signer les lettres d'engagement suivantes pour les marchés d'un an reconductibles 3 fois un an :

Pour le lot 1 : Uniformes et habillement, avec la société ESCASSUT

Pour le lot 2 : Petit matériel, avec la société ESCASSUT

Pour le lot 3 : Fournitures de gilets pare-balles et accessoires, avec la société GK Professional

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Publiée le : **26 JAN. 2023**

Fait à Manduel, le 24 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

